

➤ Ce que nous revendiquons pour vous :

- L'application de la législation en vigueur, en particulier la mise en place de la mensualisation et le CDI obligatoire après 6 ans de CDD.
- La titularisation des assistantes maternelles travaillant dans les crèches familiales public.
- Un salaire et une retraite décente.
- Un accès à la formation continue.
- Participer à la pérennisation de ce mode d'accueil et la professionnalisation des assistantes maternelles.



**AVEC VOUS, POUR VOUS
mais PAS SANS VOUS !**



Nous contacter



UNSA PROASSMAT

15 rue des Papillons - 34290 SERVIAN
E-mail : contact@unsaproassmat.org

<https://unsaproassmat.org>



<https://www.facebook.com/unsaproassmat/>

Groupe Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/unsaproassmat/>

Votre Délégué Syndical Local



PROASSMAT
Un syndicat qui vous rassemble

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S en Crèches familiales

2022



Création & Impression : TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08



<https://www.unsaproassmat.org/>

➤ Les Crèches familiales



Vous pouvez dépendre d'une mairie, d'une communauté de communes ou d'un hôpital. Dans ce cas votre statut est de droit public. Vous pouvez également être salariée d'une association, vous êtes alors sous le régime du droit privé.

Ce mode de garde fait le bonheur des parents car il allie les qualités reconnues des modes d'accueil collectif et individuel. En effet en Crèches Familiales vous :

- Rompez l'isolement
- Travaillez en équipe
- Participez à des temps d'accueil hors de chez vous.

ET POUR TOUTES CES RAISONS NOUS SOMMES ÉGALEMENT A VOS CÔTÉS !



➤ Qui sommes-nous ?

L'UNSA PROASSMAT est :

Un syndicat National : Nos adhérents viennent de la France entière, et même des départements d'Outre-Mer.

Un syndicat Professionnel : Notre syndicat est composé exclusivement d'assistant(e)s maternel(le)s et familiaux – y compris ses dirigeants.

Notre syndicat est affilié à l'UNSA, 4^{ème} organisation syndicale de France. Nous bénéficions de leur savoir-faire et de leur formation.

L'UNSA est représentatif dans la Fonction publique.

L'UNSA PROASSMAT défend la profession :

- Auprès des ministères concernés.
- Auprès des Conseils Départementaux.
- Auprès des organismes tels que Pajemploi, la CAF, Pôle Emploi.
- En CCPD – la commission à laquelle vous êtes convoqués en cas de suspension ou retrait d'agrément.
- Nous sommes également présents dans le tout nouveau comité de filière de la petite enfance.



➤ Ce que nous vous proposons :

Des outils adaptés SPECIFIQUEMENT pour VOUS qui travaillez en Crèche familiale :

- Un agenda professionnel de 140 pages
- Un guide pratique entièrement consacré aux crèches familiales vous donnant toute la législation applicable à votre statut (public ou privé)
- Une aide à la médiation avec votre employeur.
- Une protection juridique individuelle (l'adhésion se fait en son nom propre avec son adresse personnelle)
- Une caisse de solidarité afin d'aider des collègues en difficulté
- Un forum EXCLUSIVEMENT réservé aux adhérents
- Une référente CRECHE FAMILIALE qui est spécialement dédiée à votre profession et qui est également employée d'une crèche, elle connaît donc très bien vos difficultés, elle exerce le même métier que vous ! Elle peut répondre à toutes vos questions.

Mme Nancy PAGES

06 52 98 77 79

secrtaire.creche.familiale@unsaproassmat.org

